

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 10 avril 2009
(convocation du 30 mars 2009)

Aujourd'hui Vendredi Dix Avril Deux Mil Neuf à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, Mme FAYET Véronique, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAUTE Jean-Michel, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. ROSSIGNOL Clément, M. SAINTE-MARIE Michel, M. SEUROT Bernard, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme DE FRANCOIS Béatrice, Mme LACUEY Conchita, M. MAURRAS Franck, M. SOUBABERE Pierre, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, M. ASSERAY Bruno, Mme BALLOT Chantal, M. BAUDRY Claude, M. BOBET Patrick, M. BONNIN Jean-Jacques, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, Mme CAZALET Anne-Marie, M. CAZENAVE Charles, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, M. DELAUX Stéphan, Mlle DELTIMPLE Nathalie, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, Mme DUBOURG-LAVROFF Sonia, M. DUPOUY Alain, M. EGRON Jean-François, Mlle EL KHADIR Samira, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, Mme FOURCADE Paulette, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JOUBERT Jacques, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, Mme LAURENT Wanda, M. LOTHaire Pierre, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MOGA Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, M. PAILLART Vincent, M. PALAU Jean-Charles, Mme PARCELLIER Muriel, Mme PIAZZA Arielle, M. POIGNONEC Michel, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. RAYNAUD Jacques, M. REIFFERS Josy, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, M. ROUVEYRE Matthieu, Mme SAINT-ORICE Nicole, M. SENE Malick, M. SOLARI Joël, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOULET Thierry, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. DAVID Alain à Mme LACUEY Conchita à partir de 10 h 40
M. FAVROUL Jean-Pierre à M. SOUBIRAN Claude
Mme FAYET Véronique à Mme LAURENT Wanda à partir de 12 h 15
M. FLORIAN Nicolas à M. POIGNONEC Michel
M. GAÜZERE Jean-Marc à M. DUCHENE Michel
M. GELLE Thierry à M. CAZABONNE Alain
M. LAMAISSON Serge à Mme. BALLOT Chantal
M. TOUZEAU Jean à Mme FAORO Michèle à partir de 10 h 40 et jusqu'à 11 h 15
Mme. BONNEFOY Christine à M. BONNIN Jean-Jacques
M. BOUSQUET Ludovic à M. ROBERT Fabien

M. DELAUX Stéphan à M. CAZENAVE Charles jusqu'à 10 h 15
M. DUCASSOU Dominique à Mme. PIAZZA Arielle
M. GUILLEMOTEAU Patrick à M. GUICHOUX Jacques jusqu'à 10 h 50
M. MILLET Thierry à M. RAYNAL Franck
Mme PARCELLIER Muriel à Mme WALRYCK Anne jusqu'à 10 h 30
M. PENEL Gilles à M. GUICHARD Max
M. PEREZ Jean-Michel à Mme. DIEZ Martine
M. QUANCARD Denis à M. JUNCA Bernard
M. REIFFERS Josy à Mme DUBOURG-LAVROFF Sonia à partir de 10 h 30
M. SENE Malick à M. DAVID Alain jusqu'à 10 h 40 et M. EGRON Jean-François à partir de 10 h 40

LA SEANCE EST OUVERTE

**Exercice 2009 - Budget Principal et Budgets Annexes - Décision Modificative n°
2 - Adoption**

Monsieur FREYGEFOND présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Dans le cadre de l'exécution du budget de l'exercice en cours et pour donner suite à un certain nombre de décisions prises par le Conseil de Communauté, il s'avère nécessaire de procéder à des virements de crédits et à des inscriptions nouvelles au sein de la présente décision modificative n° 2 qui, tous budgets confondus se présente en grandes masses et en synthèse comme suit :

Libellés	Mouvements Budgétaires		Mouvements réels		Mouvements d'ordre	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Section d'investissement	26.996.615,65	26.956.615,65	1.442.595,43	10.260.841,26	25.554.020,22	16.695.774,39
Section de fonctionnement	9.822.845,83	9.822.845,83	9.227.785,83	369.540,00	595.060,00	9.453.305,83
TOTAUX	36.819.461,48	36.779.461,48	10.670.381,26	10.630.381,26	26.149.080,22	26.149.080,22
Déficit	-40.000,00		-40.000,00			
Totaux égaux 2 à 2	36.779.461,48	36.779.461,48	10.630.381,26	10.630.381,26	26.149.080,22	26.149.080,22

Comme le tableau, ci-dessus, le fait apparaître, cette décision modificative est tant en mouvements budgétaires qu'en mouvements réels, en déficit de 40.000 €.

Cette situation provient de la section d'investissement du budget annexe « Abattoir » où il convient d'ouvrir, sans attendre, en dépenses, un crédit de 40.000 € afin d'acquérir, d'une part, des grosses pièces d'un compresseur à bout de souffle pour allonger sa durée de vie au moins jusqu'à la fermeture des installations et, d'autre part, pour remplacer le deuxième qui n'est plus réparable.

Ce déficit n'est toutefois qu'apparent car il se trouve, de fait, plus que largement financé par l'excédent prévisionnel dégagé en section d'investissement du budget primitif 2009 du budget annexe « Abattoir », excédent prévisionnel qui s'élève à 322.978 €.

En tenant compte donc d'une partie de cet excédent, la décision modificative est équilibrée.

La présente décision modificative s'élève, en mouvements budgétaires de dépenses à 36.819.461,48 € et à 10.670.381,26 € en mouvements réels. Compte tenu de ce qui précède, les mouvements budgétaires de recettes s'établissent à 36.779.461,48 € et les mouvements réels à 10.630.381,26 €. Les mouvements d'ordre s'équilibrivent, quant à eux, en recettes et dépenses à 26.149.080,22 €.

Les mouvements d'ordre sont plus importants que les mouvements réels car ils prennent notamment en compte, en comptes agrégés, des mouvements entre le budget principal et certains budgets annexes (ZAC et lotissements) (par exemple, transferts de terrains par le budget principal au budget annexe de la ZAC du Tasta à Bruges où le produit revenant au budget principal (5.858.245,83 €) permet, dans le même temps, de faire verser par ce même budget au budget annexe de la ZAC, une avance remboursable de même montant (5.858.245,83 €) dans l'attente de l'encaissement de produits de cession issus de la vente de terrains aménagés.

De même, la poursuite des travaux d'aménagement du Parc Technologique du Bioparc nécessite le versement par le budget principal d'une avance remboursable de 3.000.000 € qu'il est proposé de prélever, à la demande du Pôle du Développement Economique, sur les crédits affectés au projet « Aéroparc », qui ne seront pas consommés cette année. Bien entendu, les remboursements de l'avance viendront réabonder, le moment venu, les crédits du projet Aéroparc.

Dans les mouvements d'ordre, figurent également des écritures d'ajustement des dotations aux amortissements des immobilisations et subventions d'équipement, des écritures de stocks afférentes aux ouvertures de crédits proposées sur les budgets annexes ZAC et Lotissements, écritures qui gonflent les masses sans en modifier les équilibres.

Par ailleurs, au budget principal sont ouvertes, pour l'année, au chapitre 041, des prévisions d'écritures d'ordre, à hauteur de 7.050.000 €, pour enregistrer des mouvements de patrimoine et plus précisément l'intégration de réseaux de lotissements et autres opérations classés dans les réseaux communautaires après, le cas échéant, mise aux normes de notre Etablissement.

Au chapitre 13, du budget principal figure, pour 3.000.000 €, une rectification d'imputation budgétaire sur exercice clos pour basculer une subvention perçue pour le Pont Bacalan-Bastide dans les subventions d'investissement non transférables, c'est-à-dire, non reprises progressivement au compte de résultat.

Afin de tenir compte de récentes délibérations adoptées par le Conseil de Communauté, cette décision est mise à profit pour ouvrir les crédits nécessaires à la réalisation en mandat, c'est-à-dire, à la circonstance, pour le compte de communes, avec la participation financière de notre Etablissement, attribuée selon les règles habituelles, de travaux d'éclairage public dont le détail est donné au compte 458.

Dans cette décision budgétaire, est, en outre, prévue l'ouverture de crédits de fonds de concours, au compte 204, pour ce même type de travaux afin de verser directement aux communes la participation financière de la CUB lorsque celles-ci ont décidé de faire elles-mêmes les travaux.

Enfin au budget annexe "Déchets Ménagers et assimilés" des virements de crédits sont prévus à hauteur de 2.900.000€ pour alimenter le crédit de la réhabilitation de la décharge de Labarde dans l'attente de l'affectation en dépenses des 9.000.000€ affectés à ce projet dans le cadre du Budget supplémentaire 2008.

En section de fonctionnement du budget principal, est enfin inscrit pour 290.487,16 € le complément 2008 et 2009 de subvention pour verser au SYSDAU la participation de la Communauté Urbaine de Bordeaux au financement de la révision et de l'élaboration du SCOT.

Tels sont les principaux commentaires pouvant être faits sur la présente décision budgétaire.

Aussi, au regard des éléments ci-dessus exposés, il vous est demandé, Mesdames et Messieurs, si tel est votre avis de bien vouloir, en application notamment de l'article L-2312-2 du code général des collectivités territoriales, d'une part, et de la délibération n°2008/0748 du 28 novembre 2008, d'autre part,

- **Adopter** par nature avec présentation fonctionnelle pour le budget principal et par chapitre, la présente Décision Modificative n°2 qui, tous budgets confondus, s'élève, en mouvements budgétaires, en recettes à 36.779.461,48 € et à 36.819.461,48 € en dépenses, d'où un déficit apparent de 40.000,00 € mais largement couvert par l'excédent prévisionnel figurant à la section d'investissement du budget annexe de l'Abattoir au budget primitif 2009 (322.978,00 €) ;

- **Décider** formellement de :

* faire verser par le budget principal :

- une avance de 5.858.245,83 € au budget annexe « ZAC du Tasta » à Bruges qui sera remboursée au budget principal au fur et à mesure que ce budget annexe encaissera des produits issus de la vente de terrains aménagés ;
- une avance de 3.000.000 € au budget annexe du Parc Technologique du Bioparc, ouvert dans le budget annexe des lotissements, pour permettre à cette opération de réaliser ses travaux d'aménagement sans recours à l'emprunt, avance qui sera également remboursée au budget principal au fur et à mesure de l'encaissement des produits issus de la vente de terrains aménagés.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées par

120 VOIX POUR
0 VOIX CONTRE
0 ABSTENTION

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 10 avril 2009,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

REÇU EN PRÉFECTURE LE
15 AVRIL 2009

PUBLIÉ LE : 15 AVRIL 2009

M. LUDOVIC FREYGEFOND